

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 14 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 14 décembre 2020 à 19 h 31, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le directeur général adjoint et trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

20-12-1002 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 14 décembre 2020 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du budget 2021
3. Période de questions
4. Adoption du budget 2021
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

20-12-1003 Présentation du budget 2021

Le maire Guy Pilon mentionne que Marco Pilon, directeur général adjoint et trésorier, a préparé le budget 2021. Il lui demande d'en faire la présentation.

Marco Pilon, procède à la présentation des prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice financier 2021.

20-12-1004 Période de questions

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

20-12-1005 Adoption du budget 2021

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2021 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 86 247 352 \$, des charges de fonctionnement de 75 899 684 \$ ainsi que des autres éléments et affectations aux fins fiscales totalisant 10 347 668 \$ incluant une affectation du surplus accumulé non affecté à l'exercice suivant de 1 884 585 \$ et une autre affectation du surplus accumulé affecté – aide financière pandémie de 620 139 \$;

DE PUBLIER dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité un document explicatif du budget tel que le permet l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

20-12-1006 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 03 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier